

Composition du dossier de transfert d'inscription au tableau de l'Ordre National des Médecins d'une région à une autre

Tout médecin sollicitant son transfert d'inscription au tableau de l'Ordre National des Médecins d'une région à une autre est appelé à déposer au niveau du conseil régional concerné un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une demande de transfert (**TR02**)
- L'originale de la décision d'inscription au tableau de l'Ordre National des Médecins.*
- Justificatif de paiement des cotisations
- Un certificat médical attestant l'aptitude du médecin à exercer la profession (**IM02**)
- Document justifiant le transfert :
 - **Public/ Universitaire** : décision de mutation, Note d'affectation
 - **Privé** : Domiciliation professionnelle (Contrat de Bail/ certificat de propriété/compromis de vente) ou convention entre une clinique et un médecin) (**CM-01**)
 - Ou un contrat d'association : - Cabinet de groupe (**CM-06**)
- Collaboration (**CM-05**)
 - Une attestation de fermeture de cabinet visé par le CROM (**FR-04**)/
Résiliation du Contrat ou Convention
 - Un engagement (d'absence d'un médecin de même spécialité dans le même immeuble)** (**IM03**)
 - En cas de convention : justificatif de paiement des frais de convention

Militaire : Le certificat de présence au corps.

N.B : La décision de Transfert d'inscription établie au niveau du Conseil National des médecins sera transmise au Conseil régional concerné qui la délivre à l'intéressé(e).

(*) les Médecins inscrits à partir de **1998**

(**) Conformément à la disposition de l'Article **72** du code de **Déontologie**.